

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 22 juin 2022**

Communication n° 16/06.2022

Objet: achat du solde de la parcelle n° 1912, sise à Sous-Crausaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de l'époque, a signé en 2002 une promesse de vente et d'achat avec droit de préemption avec l'hoirie Amaron, propriétaire de la parcelle n° 1912, sise à sous-Crausaz.

Cet acte prévoyait un achat de ce bien-fonds en deux étapes, en fonction des besoins communaux, au prix de Fr. 120.00 par m².

Ainsi, une première surface de 1'780 m² est devenue propriété communale en novembre 2015, afin de permettre la réalisation du parking communal de Sous-Vegney.

La Commune est désormais propriétaire du solde de cette parcelle depuis quelques semaines. Ce terrain a été regroupé avec les autres biens-fonds communaux, afin de ne former plus qu'une seule et unique parcelle.

Comme la Municipalité planche actuellement sur le projet d'aménagement de jardins communaux dans ce secteur, elle a accordé un usufruit aux anciens propriétaires jusqu'en 2024.

La Municipalité

Saint-Prex, le 22 juin 2022/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75